

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Mai 2017

L' an 2017 et le 15 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,petite salle de la mairie sous la présidence de  
ROUILLON Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. ROUILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : BIZET Mireille, LHEUREUX Brigitte, OZEL Agnès, MM : LEROUX Bruno, MAIGRET Gilbert, MURZEAU Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Claudine à M. MURZEAU Claude, M. CHANTELOT Michel à M. ROUILLON Jean-Pierre  
Absent(s) : MM : CAILLEUX Joël, MORISSE Noël

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 09/05/2017

**Date d'affichage** : 09/05/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BIZET Mireille

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Délibération pour l'emprunt relatif aux travaux d'extension et de la réhabilitation de la mairie. - 2017-017

Délibération pour la convention tripartite sur la vente d'eau. - 2017-018

Délibération transfert de compétences assainissement - 2017-019

Délibération pouvoir de police des Maires. - 2017-020

Délibération pour l'emprunt relatif aux travaux d'extension et de la réhabilitation de la mairie.

réf : 2017-017

Le Conseil Municipal après avoir étudié les offres de prêt de la caisse d'épargne de Picardie et du Crédit Agricole Brie Picardie décide de retenir la proposition du crédit agricole concernant un prêt à taux fixe de 238 000 Euros sur une période de 15 ans au taux annuel réduit de 1,44%.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et mise à disposition de ce prêt.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération pour la convention tripartite sur la vente d'eau.  
réf : 2017-018

Après avoir pris connaissance de la convention tripartite pour la vente d'eau en gros par le SIAEB à la commune du Vauroux, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention dont la durée n'excédera pas la durée du contrat liant le SIAEB et la SEAO.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération transfert de compétences assainissement  
réf : 2017-019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des textes de la loi NOTRE, relative au transfert de la compétence « assainissement » accepte le transfert de la compétence uniquement pour l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif à la CCPB à compter du 1er janvier 2018.

Concernant les eaux pluviales, des études plus élaborées seront menées dans les prochains mois par le bureau d'études de la CCPB afin de pouvoir prendre une décision finale.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération pouvoir de police des Maires.  
réf : 2017-020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à adresser un courrier à la Présidente de la CCPB, lui signifiant, qu'il accepte le transfert de police spéciale relatif à l'assainissement collectif et non collectif et le transfert de police spécial relatif à la collecte des déchets ménagers.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

#### **Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 20:42

En mairie, le 18/05/2017  
Le Maire  
Jean-Pierre ROUILLON

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DU VAUROUX (OISE)'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'Rouillon'. A long, horizontal blue line is drawn across the bottom of the stamp and signature.